Image not found or type unknown

stationnement abusif de véhicules n'appartenant pas à notre copropriété

Par **GhislaineC**, le **06/03/2019** à **14:46**

Bonjour , je suis copropriétaire dans une petite résidence . Je détienss deux places privatives dans un parking fermé par barrière.En revanche le parking visiteurs de notre résidence n'est pas cloturé car il y a un passage qui mène à la résidence du dessous à qui l'on doit servitude .

Cette résidence située en cul de sac derrière la notre a été construite par une société HLM , laquelle n'a attribué à ses locataires qu'une place par appartement. Du coup les locataires de cette société hlm s'approprient notre parking visiteurs qui nous appartient sur le foncier !!! je paye donc des impôts fonciers sur quelque chose dont je ne peux jouir , car quand les copropriétaires recoivent du monde ou veulent garer leurs seconds véhicules (pour ceux propriétaires que d'une place) c'est impossible !!!

Notre syndic dit ne rien pouvoir faire! c'est quand même un comble que l'on soit propriétaire d'un parking et que l'on soit obligé de le ceder à la propriété voisine!!! idem pour notre local à ordures ménagères qui est sur notre assiette foncière ,la société hlm s'est appropprié la moitié et ne paye rien ! ni impôts fonciers n dédommagements ...

Que pouvons nous faire ??

Bien cordialment

Ghislaine .C

Par **Visiteur**, le **06/03/2019** à **15:22**

Bonjour,

existe t'il un affichage précisant cet état ? Que le parking visiteur est privé et non public (ou quasi) ? Le soucis pour le parking est que le problème provient plus de l'attitude des locataires que de la société HLM. Par contre pour le local à ordures; commencez par un courrier en LRAR à l'office bailleur ? non ?

Par **GhislaineC**, le **06/03/2019** à **15:27**

bonjour oui il y a un marquage au sol et les recommandés ont été envoyés et pour le local et pour le parking mais ils nous snobent !

De plus ils ont cassé l'éclairage et notre syndic veut que ce soit nous qui payont car c'est sur le morceau où ils passent en voiture , et comme on leur doit servitude de passage apparemment on leur doit le confort!

cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés